



Ville de
Linselles

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 059-215903527-20241230-DELIB_20241201-DE



Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 19/12/24

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 13/12/24

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Tristan DELEHONTE, M. Grégory MITTENAERE *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*,
- Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*,

4°- Pouvoirs :

- M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Catherine CAPOEN, Conseillère Municipale,
- Mme Christelle CORNARD, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère Déléguée,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Amandine VASSEUR, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Patrick HELLIN, Conseiller Municipal,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller Délégué,

5°- Secrétaire de séance : Tristan DELEHONTE.

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n°2024-12-01

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Rapport de M. Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-1 à L. 2343-2 ;

Vu la délibération n° 2024-03-14 du 28 mars 2024 portant affectation du résultat de 2023 ;

Vu la délibération n° 2024-03-16 du 28 mars 2024 portant budget primitif pour 2024 ;

Vu la délibération n° 2024-10-01 du 24 octobre 2024 portant ouverture de crédits au compte 673 pour 2024,

Il convient de modifier le budget primitif de l'exercice 2024 pour prendre en compte :

- Les dotations aux amortissements calculés désormais au prorata temporis depuis la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature M57 (DF 6811, RI 28188),
- L'admission des titres en non-valeur qui ne peuvent pas être recouverts en raison de leur montant inférieur au montant des poursuites de mise en recouvrement (DF 6541),
- Les pénalités appliquées aux entreprises prestataires du Dojo (DF 65888),
- L'ouverture de compte 238 pour le versement de l'avance forfaitaire à l'entreprise titulaire des lots 1 et 2 du projet de la Plaine de Loisirs (DI 238).

Il est nécessaire pour cela de procéder à la modification des crédits suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541-01 – Créances admises en non-valeurs	0 €	5 000 €	0 €	0 €
D-65888-020 – Autres charges diverses de gestion courante	0 €	30 000 €	0 €	0 €
D-6811-01 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0 €	75 000 €	0 €	0 €
D-64111-020 – Personnel titulaire – Rémunération principale	110 000 €	0 €	0 €	0 €
Total FONCTIONNEMENT	110 000 €	110 000 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENT				
D-238-325 – Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	0 €	75 000 €	0 €	0 €
R-28188-020 – Amortissements autres	0 €	0 €	0 €	75 000 €
Total INVESTISSEMENT	0 €	75 000 €	0 €	75 000 €

Sur le rapport de M. OSTYN, Mme le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir procéder à la modification budgétaire suscitée.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification budgétaire comme mentionnée dans l'exposé.

Transmis en Préfecture le 30 DEC. 2024
Acte certifié exécutoire à date de ce jour,

Tristan DELEHONTE
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme,

Isabelle POLLET
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,



Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le



ID : 059-215903527-20241230-DELIB_20241201-DE